

PAUL JEANNETEAU

DÉPUTÉ DE MAINE-ET-LOIRE

**VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL GÉNÉRAL**

MAIRE DE CHAMPIGNÉ

Communiqué de Presse

Révision des condamnations pénales : Paul JEANNETEAU cosigne une proposition de loi.

Paul JEANNETEAU, Député de Maine-et-Loire, a cosigné ce jour une proposition de loi visant à accroître l'efficacité de la procédure de révision des condamnations pénales.

Pour obtenir la confiance de nos concitoyens, la justice doit effectivement pouvoir démontrer qu'elle est en mesure de se remettre en cause, de rectifier ses erreurs et, autant que faire se peut, d'en réparer les conséquences.

La procédure de révision des condamnations pénales constitue une garantie essentielle contre les erreurs judiciaires, tout en demeurant strictement encadrée.

Toutefois, le rejet de la requête en révision dans le cadre de l'affaire SEZNEC a montré combien la loi en vigueur mérite d'être améliorée.

C'est l'objectif de cette proposition de loi qui veut définir de façon plus explicite la notion de doute, qui conduit la Cour de révision à décider d'un nouveau procès ou si celui-ci est impossible, à une annulation de la condamnation sans renvoi.